CANAL+
GROUPE

Paris, le 23 juillet 2012

COMMUNIQUE

Le Groupe CANAL+ vient de recevoir la notification de l'Autorité de la Concurrence qui autorise la prise de contrôle exclusif par le Groupe CANAL+ des chaînes Direct 8 et Direct Star, propriété du Groupe Bolloré.

Le Groupe CANAL+ se réjouit de cette nouvelle étape franchie dans la concrétisation de ce projet.

Le Groupe CANAL+ a souscrit dans ce cadre une série d'engagements très substantiels en matière d'acquisition de droits qui répondent aux préoccupations exprimées par l'Autorité de la Concurrence au cours de son analyse.

La prise de contrôle reste soumise à l'autorisation du CSA, qui devrait intervenir au mois de septembre.

Direction de la Communication
Laurence Gallot 01 71 35 02 22
Ariane Esfandi 01 71 35 01 66